



Le Prucicaderlien

Bulletin d'information de la commune
STE CROIX DE CADERLE



Les Travaux

Le Fonctionnement
de la commune

Cadre de vie

2008

N° 18

Décembre

1

Le Mot du Maire

Une année qui passe, rien n'est plus inévitable, mais gardons l'optimisme d'un futur encore meilleur.

Décembre, Janvier,... avec leurs cortèges de grisailles, de gel, qui amènent également ces jours de fêtes : Noël et jour de l'an.

Rencontres, retrouvailles, partages, voilà ce que je souhaite à chacun d'entre vous durant ces fêtes de fin d'année.

Que 2009 soit pour vous une année de récompenses, d'épreuves réussies et de progression constante...

Pour finir au mieux l'année, commençons par nous retrouver le samedi 20 décembre à 17h30 dans la salle Fernand Volpelière, où le conseil municipal et moi-même vous invitons à partager le verre de l'amitié et nous profiterons de cette occasion pour remettre à nos plus jeunes et à nos anciens, un petit présent.

Vous êtes tous bienvenue à ce moment, qui je le souhaite, sera convivial.

Je souhaite remercier tout particulièrement mes adjoints et conseillers municipaux pour leur travail, leur implication, leur participation, leur présence aux réunions, durant cette année, et je les encourage et les soutiens pour l'année à venir qui s'annonce aussi enrichissante.

- Travaux réalisés durant l'année 2008 : L'atelier municipal, l'éclairage de la chapelle à l'extérieur, la réfection des façades de la chapelle et des murs d'enceintes, les fouilles archéologiques, l'isolation de la toiture de la mairie, la création de la route d'accès au cimetière et d'une rampe.
- Travaux en cours et à venir : L'élaboration de la carte communale, le projet d'amélioration et d'extension du musée, la réfection de toutes les menuiseries de la mairie, l'aménagement de l'intérieur de la chapelle.

Le recensement de la population, aura lieu du 15 janvier au 14 février 2009, Melle Magali SENECAI, notre secrétaire de mairie, a été désigné agent recenseur et je vous remercie par avance de votre participation et de l'accueil que vous saurez lui accorder.

En cette fin d'année et dans l'attente de vous rencontrer le 20 décembre, je vous renouvelle au nom du conseil municipal et de moi-même de très bonnes fêtes de fin d'année.

Je vous donne rendez-vous également le 10 janvier 2009 pour vous présenter mes vœux.

Vous y êtes tous chaleureusement et cordialement invité.

Bonne lecture et encore bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire, Edmond JULIEN.

Sommaire

P4 à 5 Informations mairie :

- Etat Civil,
- Rappel encombrants,
- Ramassage Ordures Ménagères
- Fermeture secrétariat
- Contacts mairie
- Défense.

Travaux

- P6. I. Atelier municipal.
P7. II. Chapelle extérieur—éclairage.
III. Isolation toiture mairie.
P8. IV. Fouilles archéologiques.
V. Chapelle intérieur—aménagement.
P9. VI. Entretien de la commune par Loïc, employé municipal.

Cadre de vie

- P10. I. Noël 2008.
P11. à 12. II. SIVOM.
P13. à 14. III. Robin BONZON, artiste ou artisan...
P 15. à 16 IV. L'Herbier du Roy d'Alain RENAUX.
P17. V. Culte de Noël.
VI. Coin récréatif
P18. VII. En Cévennes
P19. à 20 VIII. Recensement

Le Fonctionnement de la commune

- P 21. à 30. I. Les conseils municipaux.
P31. II. Commission communication.

Informations Mairie

ETAT CIVIL

Avis de décès

Mme BENOIT Adrienne, maman d'Annie CREMER,
épouse de Pascal CREMER 2 ème adjoint,
inhumée à St Jean du Gard , le lundi 10 novembre 2008.

Mme ROUSSEL décédée à 94 ans,
épouse d'André ROUSSEL, maire de Ste Croix de 1946 à 1959
inhumée à La Borie le lundi 17 novembre 2008.

*Le conseil municipal présente toutes ses
Sincères condoléances aux familles*

RAPPEL

Ramassage encombrants

les 1er lundis du mois par la Mairie—Loïc PUECH.

Ce service est rendu pour les personnes qui ne peuvent pas se rendre à la déchetterie de Lasalle pendant les heures d'ouverture, Nous vous demandons de bien vouloir respecter les dates d'enlèvement et de ne pas déposer vos objets trop à l'avance.

Il est regrettable de constater des dépotoirs autour des abris containers, comme cela a été le cas dernièrement, au niveau du carrefour des pins.

Merci de votre compréhension pour le respect environnementale et esthétique de notre commune que nous aimons tous.

Ramassage Ordures ménagères

Le lundi matin par la communauté de communes

Tri sélectif :

Dans containers à couvercles jaunes

Déchetterie LASALLE

Lundi — mercredi – vendredi De 13h00 à 16h30
1er et 3 ème samedi de chaque mois de 9h à 12h

COMPOSTEZ vos déchets

Vous pouvez toujours vous inscrire en mairie pour recevoir un composteur plastique.

Collecte cartouches d'impression vides

En mairie

Informations Mairie

Le secrétariat sera fermé

pendant les vacances de Noël
du Lundi 29 décembre 2008
Au Dimanche 4 janvier 2009 .

Mairie

Tel : 04.66.85.22.63 Fax : 04.66.85.33.73
Email : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat

Le lundi de 13h00 à 16h00 et Le Jeudi de 14h à 16h

Permanence du maire Le jeudi de 14h à 16h
ou sur rendez-vous

Rencontres avec les adjoints sur rendez-vous.

En cas d'urgence uniquement :

Maire, Edmond JULIEN : 04.66.85.43.77

1ère adjointe, Violette AURIOL : 04.66.85.12.11

2ème adjoint, Pascal CREMER : 06.72.49.12.46

Défense

M Bruno MENDRAS, conseiller municipal, délégué à la défense,
et réserviste est à la disposition de toute personne,
de la commune ou du canton, désirant une information
en matière de Défense (recrutement, carrière...).

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie
pour obtenir de plus amples
Renseignements (04.66.85.22.63).

I. Atelier Municipal



Ce chantier pratiquement achevé s'intégrera avec harmonie dans le site.

Accélération des travaux de l'atelier,

A l'intérieur :

- Mise en place du portail permettant de sécuriser les lieux,
- Câblage, mise en place des points lumineux, des prises et autres accessoires électriques.
- Pose d'un établi (voir photo),

A l'extérieur :

- Aménagement d'un caniveau à l'arrière de l'atelier (écoulement eau pluvial),
- Tranchée raccordement EDF,
- Construction du mur de façade (entourant le portail d'entrée), afin de permettre une meilleure intégration dans le site,
- Pose des chéneaux.

Au moment de la publication du bulletin, les entreprises sont à l'œuvre autour de cet atelier.

La municipalité tient à les remercier ainsi que l'architecte M Laune, pour le respect du calendrier et de leur efficacité pour la réalisation de ce chantier.

Ste Croix va se doter d'un lieu de travail et de stockage digne de ce nom, et permettre à l'employé municipal (Loïc) de travailler dans des conditions idéales.

II. Chapelle Extérieur Eclairage

Les travaux d'éclairage de la chapelle sont terminés, quelques réglages sont à revoir par l'entreprise.

Nous vous invitons à découvrir cette illumination qui valorise cet édifice magnifique.



III. Isolation toiture mairie

Dans sa séance du 7 novembre le conseil municipal a retenu l'entreprise Cerret pour procéder à l'isolation de la totalité des combles du bâtiment de la mairie.

Le matériel retenu a été la laine de bois en 20 cm d'épaisseur. Les travaux viennent d'être réalisés.

Le coût s'est élevé à
4 690.00 € HT.

La municipalité s'était engagée auprès des locataires de l'appartement, à réaliser cet investissement d'ici la fin de l'année.



IV. Fouilles archéologiques

La campagne de fouilles de la chapelle est en cours d'achèvement, l'archéologue Mme Aspord-Mercier Sophie propose une conférence dans les mois à venir, afin de nous présenter le résultat de ses recherches.



V. Chapelle Intérieur Aménagement

- Première étape : pour obtenir des aides financières, la municipalité avec la collaboration de l'architecte et de l'archéologue, a arrêté un projet (avec plusieurs options) d'aménagement.
- Deuxième étape : suite aux réunions de travail, la municipalité procédera au choix d'un projet définitif.



VI. Entretien de la commune Par Loïc, employé municipal.



Réfection du mur de soutènement du petit sentier de promenade autour du village.

L'aire de repos a été entièrement nettoyée.



Les encombrants sont régulièrement ramassés.

Merci de les déposer la veille du ramassage, soit tous les 1^{er} lundis de chaque mois.

Egalement : entretien du cimetière, des chemins, des caniveaux, des abords du forage, de la cour, de la place et de la ruelle de la mairie, mise en hivernage des outils d'entretien des espaces verts, des banquettes de fleurs, changer les poubelles publiques, vidanger les canalisations d'eau pour mise hors gel...

I. Noël 2008

**Samedi 20 décembre
à 17h30
Salle Fernand Volpelière**

A l'occasion des fêtes de fin d'année ,

Le Maire

Et son conseil municipal,

Vous invitent à lever le verre de l'amitié.

Ce moment convivial permettra de nous retrouver ensemble, au terme d'une année riche en évènements...

Nous profiterons de cette manifestation pour remettre les cadeaux aux plus jeunes et aux plus anciens.

II. SIVOM

SIVOM DU CANTON DE LASALLE

PROJET DE COMPETENCE « TRANSPORT »

Afin de remédier à l'éloignement des personnes âgées, handicapées ou défavorisées, le SIVOM envisage la mise en place d'un service de transport convergent vers LASALLE, dans un premier temps.

Les horaires pourraient correspondre soit aux jours de marché, soit aux dates d'animations diverses pour devenir peut-être un jour, un service à la carte.

Le service serait sous traité à des transporteurs professionnels après appel d'offres, et un tarif attractif demandé aux usagers.

Ce système existe à partir du Grand Alès vers Lasalle (et St Hippolyte du Fort), mais ne profite pas aux autres communes du canton.

Ce projet a pour but un resserrement des liens entre communes, une aide directe aux personnes sans moyen de locomotion et une revitalisation de nos villages.

Ce projet ne peut se concrétiser sans l'implication des communes. Pour ce faire, chaque mairie doit évaluer les besoins sur son territoire (enquête, sondage, etc...).

A ce jour, il ne s'agit bien sûr que d'un projet, qui, s'il doit se réaliser, devra obtenir l'aval de tous les conseils municipaux membres du SIVOM.

La faisabilité financière n'a pas été abordée, elle le sera dès que le conseil syndical approuvera le projet.

Ce projet devra recueillir un accord de principe auprès de vos conseils municipaux, et ce, dans les meilleurs délais possibles, pour éventuellement le développer.

LASALLE le 12.11.08

Christian PIBAROT, Président du SIVOM.

II. SIVOM

Projet Transport—Commune de Ste Croix de Caderle

En raison de la situation géographique de nos communes et en particulier de l'isolement, le canton de Lasalle par le biais du SIVOM et en collaboration avec le Conseil Général envisage la mise en place de navettes pour tous à un prix très attractif, entre Ste Croix de Caderle et Lasalle.

La fréquence de ces navettes sera fixée en fonction de votre adhésion à ce projet.

Pour que celui-ci voit le jour, nous vous proposons de renvoyer le coupon ci-dessous à la mairie avant le 31 décembre 2008.

Merci de votre compréhension

✂-----

Coupon—Réponse : Projet transport

Etes-vous favorable au projet de navette ? Oui Non

Pourquoi :

Emprunteriez-vous cette navette ?

Dès aujourd'hui : Oui Non

Dans l'avenir : Oui Non

Combien de fois par semaine :

Quel(s) jour(s) en particulier :

Horaires souhaités :

A RENVOYER A LA MAIRIE DE STE CROIX DE CADERLE
AVANT LE 31 DECEMBRE 2008

III. Robin BONZON, Artisan ou artiste ...

Avec ses vingt cinq ans d'expérience dans le travail du bois, de la charpente à l'ébénisterie fine, tout le monde dans la commune connaît et reconnaît les qualités de Robin BONZON.

Mais celui-ci n'a pas fini de nous surprendre : c'est au détour d'une allée d'exposants à « Nimagine » que l'on pouvait découvrir ces nouvelles créations.

Celles-ci sont variées et vont des paravents aux tables et armes pour la pratique de l'Aïkido.

Commençons par le paravents : c'est avec une technique particulière d'inclusion et d'assemblage que Robin BONZON met en valeur les différentes essences de bois qu'il utilise : noyer, tilleul, chêne, pin maritime...; un travail qui s'inscrit dans une démarche totalement écologique puisque les bois sont d'origine Européenne et les traitements utilisés entièrement naturels (ex : huile dure aux agrumes).

Aussi, ne nous étonnons pas si les noms que l'artisan a donné à ses créations fleurent bon les Cévennes qui nous sont chères : « Vidourle », « Clarou », etc...



III. Robin BONZON, Artisan ou artiste ...

Ces paravents aux nombres de panneaux variables peuvent nous faire rêver à l'infini sur les fonctionnalités d'une pièce.

Le paravent dévoile ou cache, protège, joue de la lumière.

Les bois aux teintes différenciées donnent à chaque pièce une originalité, une odeur, une chaleur, en un mot une personnalité.

Ce paravent peut avoir des usages multiples. Il peut être déployé, replié, retourné ou même rangé.

Les tables créées par Robin BONZON ont aussi leur particularité. Elles peuvent être basses ou classiques, rondes, carrées ou ovales mais leur originalité vient du fait que leurs piètements soient composés de 3 ou 4 éléments entrecroisés.

Quant aux armes, comme Robin pratique l'Aïkido depuis longtemps, il a mis à profit ses talents pour réaliser bâtons, sabres (longs ou courts) et poignards. Pour leur fabrication, le chêne a été choisi pour sa résistance ainsi que le frêne pour sa souplesse et tout ceci dans un but pacifique.

C'est avec beaucoup de finesse, je dirais même beaucoup de noblesse, que Robin s'exprime dans ses nouvelles réalisations.

Il négocie un tournant dans sa vie de créateur et nous lui souhaitons bonne chance pour l'avenir.



Vidourle

IV. L'Herbier du Roy d'Alain RENAUX

Voici un livre plaisant à regarder, tant par ses magnifiques reproductions de gravures sur cuivre aquarellées que par ses textes truffées d'histoires savoureuses sur les plantes représentées. Il s'agit, en fait, de la continuité d'un travail commencé il y a 342 ans, sous le siècle de LOUIS XIV.

En 1666, le roi LOUIS XIV, passionné de sciences naturelles, fonda, sous l'impulsion de son ministre COLBERT, l'Académie Royale des Sciences. Une des missions de la toute jeune académie fut de faire une « Histoire des Plantes », sorte d'inventaire général des connaissances sur le sujet. Depuis les fabuleux voyages de Christophe COLOMB, de nombreuses espèces végétales furent ramenées des pays nouvellement découverts. C'était l'époque des longues et périlleuses épopées des botanistes voyageurs, l'époque des grandes découvertes d'espèces telles que la tomate, la pomme de terre, la canne à sucre, le café, le thé, le tabac, le quinquina avec sa quinine si précieuse pour lutter contre le paludisme, etc.

Denis DODART, botaniste et médecin du Roy, fut chargé par Claude PERRAULT, grand anatomiste et architecte, de mener à bien cette entreprise. Il s'entoura d'une équipe de prestigieux savants, tant en botanique qu'en médecine, pharmacie et chimie, ainsi que d'une équipe de jardiniers sous la direction de Nicolas Marchant, directeur des cultures des plantes du Jardin du Roy. Il fit réaliser, par les meilleurs graveurs de l'époque, Abraham BOSSE, Nicolas ROBERT et Louis de CHASTILLON, 319 gravures sur cuivre à l'eau forte, des plantes les plus représentatives.

De ce vaste projet ne sortit, en 1676, qu'un seul livre sur une quarantaine de plantes intitulé : *'Mémoires pour servir à « L'Histoire des Plantes », par M.DODART, de l'Académie Royale des Sciences, Docteur en médecine de la faculté de Paris.'* On ne sait pas avec certitude ce qui s'est passé, mais toujours est-il qu'en 1694, le projet fut définitivement abandonné. Les gravures furent heureusement récupérées et sauvegardées, une partie appartient à la Chalcographie du Louvre, l'autre au Muséum National d'Histoire Naturelle.

La Réunion des Musées Nationaux, soucieuse de mettre en valeur ces planches, demanda à Alain RENAUX, ethnobotaniste, de rédiger les textes accompagnant une soixantaine de ces plantes. Il lui fallut d'abord déterminer les espèces, ce qui n'est pas toujours aisé pour certaines quand on ne dispose pas d'échantillons d'herbier, et réactualiser les noms latins. Ses recherches lui permirent de retrouver des renseignements précieux sur les propriétés de ces plantes, ainsi que des usages anciens, parfois inattendus.

IV. L'Herbier du Roy d'Alain RENAUX

Alliant connaissance scientifique et humour, l'auteur nous raconte des anecdotes curieuses, amusantes, croustillantes, poétiques, fabuleuses, mais aussi consternantes, le tout saupoudré d'étymologie.

Ainsi, quand il est question du coton, comment ne pas parler de l'esclavage. Pour la mandragore, comment passer sous silence la chasse aux sorcières qui aboutit à la mort de milliers d'innocentes femmes des campagnes torturées et brûlées vives. Comment ne pas parler de l'infâme marque jaune apposée pendant cinq siècles aux juifs quand il s'agit de décrire une plante tinctoriale qui servait à teindre les tissus en jaune ... Autant d'histoires qui associent les plantes aux petits et grands faits de société.

Alain RENAUX travaille au Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive du CNRS de Montpellier. Après avoir été chef des cultures expérimentales, il s'est orienté vers les relations de l'homme avec la nature, et notamment les savoirs locaux concernant l'usage des plantes. Actuellement, il collabore à un ensemble de programmes de recherches sur l'écologie et la conservation, dans le département Dynamique des Systèmes Ecologiques sous la direction de John THOMPSON. Grâce à ses connaissances approfondies des espèces et leur milieu, il encadre, sur le terrain, des étudiants en Master et en thèse. Soucieux de vulgarisation scientifique auprès des jeunes et du public, il organise de nombreuses sorties botaniques et conférences, et participe aux actions « Fête de la Science » et « Passeport pour la Science » dans les écoles primaires, les collèges et les lycées.

Alain RENAUX est l'auteur d'un livre « Le Savoir en Herbe, autrefois la plante et l'enfant », ouvrage largement salué par la presse. Photographe et conférencier, il fait également partie de l'Association des Journalistes et Ecrivains pour la Nature et l'Ecologie (JNE).



*Le livre d'Alain RENAUX « L'herbier du Roy »
paru en novembre est dans toutes
les bonnes librairies de la région.
Avec l'article que l'auteur nous a fait parvenir
nous avons un avant goût de son travail
et cela donnera certainement a beaucoup
l'envie d'en savoir plus sur cette œuvre.*

V. Culte de Noël

Le 24 décembre à 18h00

Ste Croix de Caderle

Dans la salle polyvalente Fernand Volpelière
(en raison des fouilles dans la chapelle)

VI. Coin récréatif

Les bons mots autour du temps de l'hiver

D'après « Expressions familières du Languedoc et des Cévennes »
de Christian CAMPS.

Amoulouné comme une cagaraoule

Etre *amoulouné* comme une *cagaraoule*, c'est être « recroquevillé
comme un escargot ». Se dit d'une personne qui a froid.

L'escargot traduit bien cette idée de repli sur soi, de se peloton-
ner pour se réchauffer, comme il fait lorsqu'il rentre dans sa
coquille.

Amoulouné est l'adaptation régionale de l'occitan *amolonat* « mis
en tas, entassé, empilé », participe passé du verbe *amolonar*,
parasynthétique formé sur *molon* « tas, amas ».

Cagaraoule est la francisation de l'occitan *cagaraoula* « escargot ».

Variantes: - gardoise (Saint-Ambroix) : *amoutchouné*,
- lozérienne (Aumont-Aubrac) : *amagouné*.

Attestations nombreuses : Gard, Cévennes;
peu nombreuses : Hérault, Lozère.

VII. En Cévennes

Une petite poignée de DICTONS ou PROVERBES anciens

SUR LA PLUIE

Parfois la tempête peut se transformer en pluie ou en vent.

Il y a des « moulons » (tas) de proverbes ou de dictons qui devinent la pluie. En voici quelques-uns :

*Cla d'en bas,
Mountagno escuro,
Plueidio saguro.*

Clair dans la vallée,
Montagne obscure,
Pluie certaine.

Rougié lou mat

Ciel rouge le matin

escampisso lou cami.

Inonde le chemin.

Sé lou coucu canta à l'ubac,

Si le coucou chante à l'ubac,

déman plaùva.

demain il pleuvra.

Sé lou coucu canta à l'adret,

Si le coucou chante à l'adret,

fera temps dreit.

Il fera beau temps

Chacun doit savoir que :

Quant plaù é fai sôrel,

Quand il pleut et fait soleil,

lou Diable tusto sa femna

le Diable bat sa femme

en d'un pestel.

avec un pilon.

Si vous apercevez l'arc en ciel :

Arquet lou mati,

Arc-en-ciel le matin,

la plueidio es per cami.

la pluie est en chemin.

Rappelez-vous que :

Après un bel eïssut,

Après une longue sécheresse,

grasso plueidio.

vient une longue pluie.

VIII. Recensement

Toute la population vivant à
Ste Croix de Caderle sera recensée
entre le 15 janvier 2009 et la 14 février 2009.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee.

Ainsi, les informations produites sont plus fiables, plus récentes et permettent ensuite aux élus de mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissement scolaires, transports publics, etc...).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Ste Croix de Caderle, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes—un par année civile-. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Ste Croix de Caderle fait partie du groupe de communes recensées en 2009.

A partir de Jeudi 15 janvier 2009, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront Remplis.

Si vous êtes absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction de l'Insee. Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le 14 février 2009.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie.

Les résultats des enquêtes de recensement sont disponibles sur le site www.insee.fr

VIII. Recensement

Cette année toutes les personnes qui résident dans la commune, vont être recensées.

Le recensement se déroulera du 15 janvier au 14 février 2009.

Vous allez recevoir la visite de Magali SENEAL, agent recenseur, qui sera munie d'une carte officielle et qui est tenue au secret professionnel. Elle vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent.

Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle.
La loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles.

Je vous remercie par avance de votre participation.

Le Maire,
Edmond JULIEN.



I. Les conseils municipaux

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du vendredi 10 octobre 2008

L'an deux mille huit, le dix octobre à dix sept heure trente,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convo-
cation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et
L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme AURIOL Violette, M. BOLLE Pierre, M. CREMER Pascal, M. DEJEAN Christian,
Mme LAFONT Ginette, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno M. MOURGUES
David et Mme VERDIER Nicole.

Absente excusée : Mme BONZON Annelise.

Secrétaire de séance : M. MENDRAS Bruno.

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du sept août deux
mille huit, les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour

1°/ Loi SRU – participation Voie et Réseau

2°/ Demande de subvention

3°/ Fêtes fin d'année

4°/ Travaux en cours

5°/ Questions diverses

1°/ Loi SRU – participation Voie et Réseau.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2° , L.332-11-1 et L.
332-11-2

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires
fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies
existantes ainsi que ceux d'établissement ou
d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation
de nouvelles constructions ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité ;

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le finance-
ment des voiries et réseaux publics définis aux articles L.332-11-1 et L. 332-11-2 du
code de l'urbanisme.

- en application du sixième alinéa de l'article L. 332-11-1 du code de l'urbanisme,
d'exempter en totalité de l'obligation de participation, les constructions de loge-
ments sociaux visés au II de l'article 1585-C du code Général des impôts.

2°/ Demande de subventions

Association La Boule Lasalloise :

Cette association demande par courrier un soutien financier de 80€ concernant
l'organisation annuelle du Challenge Fernand Volpelière à Ste Croix de Caderle.

Le conseil municipal, décide : avec 9 voix Pour et 1 Abstention (Ginette LA-
FONT) ;

- d'allouer à l'association La Boule Lasalloise, dans le cadre de l'organisation du Chal-
lenge Fernand Volpelière du 6 septembre 2008, une subvention de 80€.

I. Les conseils municipaux

Eglise réformée de France :

Chaque année la commune soutien financièrement l'Eglise Réformée de France, compte tenu des frais d'électricité de la Chapelle (éclairage Noël, ...etc). Pour couvrir ses derniers, le maire propose, d'attribuer la somme de 150€ et demande la prise en compte de l'abonnement du compteur par la commune.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

- D'allouer une aide financière de 150€ pour l'année 2008 au titre de la consommation d'EDF,
- De demander le transfert de l'abonnement EDF au nom de la commune

Cineco :

« Cineco » est une association qui assure une activité cinéma régulière sur la zone large des Cévennes. Cette association sollicite la commune pour un soutien financier à hauteur de 70€ pour 2008, qui sera ventilé de la façon suivante : 50€ pour les activités « publiques » et 20€ pour l'opération « Animation cinéma dans les écoles ».

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

- de soutenir l'association Cineco, en versant une subvention de 70€ pour 2008.

Les amis du Temple :

Madame Auriol Violette, vice-présidente de l'association présente le bilan financier de l'été 2008 :

4 concerts (fréquentation moyenne de 75 personnes),

Recettes : 2 312.00 €

Dépenses : 2 095.00 € (reste le règlement de la Sacem)

Balance : + 217 €.

Il est précisé que L'organisation de concerts pour l'été 2009 reste incertain en fonction de l'avancement des travaux de la chapelle.

L'association des Amis du Temple souhaiterait être consultée dans le projet de rénovation intérieure de la chapelle et se propose de participer à la remise en état de certains bancs.

Monsieur le maire, propose une aide financière de 700€ à l'association et demande que cette aide soit affectée à la rénovation ou l'achat de banc.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

- d'attribuer la somme de 700€ à l'association des Amis du temple, afin de soutenir financièrement le projet de rénovation ou d'achat de banc et demande à l'association d'informer la mairie sur cette opération.

Bourses 2008 :

Attribution des aides scolaires et périscolaires aux enfants de la commune pour 2008.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

- d'attribuer une aide financière aux enfants ayant de 0 à 18 ans dans l'année civile.

- pour les enfants dont la garde est partagée ils se verront attribuer la moitié de cette aide.

pour 2008 les tarifs seront identiques à 2007 :

240 € pour les lycéens : TREIBER Thomas, JULIEN William, BONZON Léonore, JULIEN Kevin, CHILARD Solène.

180 € pour les collégiens : KHENTOUS Elodie, HOARAU Albin, TREIBER Isabelle, MOURGUES Fabrice, KHENTOUS Sarah, RIBOLDI Gabriel, MARGANT Franck,

90 € (garde partagée) pour ROUSSET Mathilde.

I. Les conseils municipaux

130 € pour les primaires : MOURGUES Gregory, MARGANT Louis, KHENTOUS Mathieu, FAUCHERRE Janis, 65 € (garde partagée) pour ROSNER Célia.
80 € pour les maternelles : FAUCHERRE Nina, STANISIERE Meryl.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à faire mandater le montant de 3 295.00 € au compte 6714 (bourses et prix), dont la prévision budgétaire était de 4 200€.

Allocation indemnités de conseil et de confection de budget au receveur :
délibération est faite pour l'attribution d'une indemnité de conseil et de budget au comptable suite au renouvellement des équipes municipales et du comptable.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

d'attribuer à Monsieur AUDEBEAU, receveur, le taux maximum de l'indemnité (arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982) c'est-à-dire la somme de 49.44 € pour l'année 2007 et la somme de 191,88 pour l'année 2008.

Cette indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1.50 ‰

Sur les 60679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0.75 ‰

Sur les 152499.02 euros suivants à raison de 0.75 ‰

Sur les 228673.53 euros suivants à raison de 0.25 ‰

Sur toutes les sommes excédants 609796.07 d'euros à raison de 0.10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

3% Fêtes de fin d'année

Agents municipaux :

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

- d'attribuer, sans distinction de grade, de fonction et d'ancienneté à Mme BUFFAZ Magali, M.PUECH Loïc et Melle SENECAL Magali employés municipaux, un chèque « cadhoc » d'une valeur de 50€ .

Cadeaux de Noël pour les enfants :

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, des chèques « cadhoc » d'une valeur de 30 € ont-été offerts aux enfants de moins de 18 ans.

Monsieur MENDRAS Bruno s'interroge sur le bien fondé d'offrir un cadeau à des enfants de 18 ans...

Il pense qu'il serait préférable d'augmenter la somme allouée aux petits en abaissant la limite d'âge de 18 à 16 ans.

Après discussion à la question : êtes-vous pour le maintien à 18 ans ?

Le conseil municipal, décide : avec Pour 9 voix Contre 1 voix (Bruno MENDRAS);

- d'attribuer les chèques jusqu'à la majorité des enfants (18 ans).

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer 30 €/enfant.

il autorise le maire à effectuer cette commande.

I. Les conseils municipaux

Cadeaux aux personnes plus de 60 ans :

La somme attribuée pour les cadeaux des personnes de plus de 60 ans, domiciliées sur la commune en 2007, correspond à environ 700 €.

Comme pour les enfants et dans un souci de cohérence, Monsieur MENDRAS Bruno propose de relever l'âge d'attribution à 65 ans

Sur cette proposition, et après discussion, il est procédé au vote : Attribution à partir de 65 ans.

Le conseil municipal, décide : avec Pour 9 voix Abstention 1 voix (David MOURGUES) Contre 1 voix (Christian DEJEAN) :

- d'attribuer des cadeaux aux personnes de plus de 65 ans

Monsieur le maire propose à Mesdames Violette AURIOL, Marcelle MAZEL et Nicole VERDIER de bien vouloir faire une proposition pour la confection des colis 2008, au prochain conseil.

Concernant ces deux derniers points, le maire demande aux élus de proposer d'autres pistes de réflexion à débattre lors du prochain conseil pour application dès 2009.

La date de ces festivités est fixée au samedi 20 décembre 2008 à 17h30.

4°/ Rappel sur les travaux en cours

Atelier municipal :

Les travaux ont débuté et l'ossature bois sera installée à partir de lundi 13 octobre.

Fouilles archéologiques :

Mme Sophie Asporc-Mercier a fait un bilan aux conseillers présents le 10/10/2008 à 17h00 sur ses recherches, elle a donné aussi quelques conseils avisés sur l'aménagement intérieur futur.

Eclairage extérieur de la chapelle :

Le lundi 13 octobre, l'entreprise VESTEL procédera à la mise en place de l'éclairage.

Isolation appartement mairie :

La demande des devis pour la réalisation de l'isolation de la toiture de l'appartement de la mairie, a été lancée.

Isolation thermique et phonique :

Des devis ont été demandés pour le remplacement des fenêtres et du volet du secrétariat ainsi que pour le changement des fenêtres et volets de l'appartement, côté place.

Madame Ginette LAFONT demande la possibilité de profiter de ces devis pour rajouter la pose d'un cadre à la porte d'entrée de la mairie.

La demande est prise en compte, un courrier complémentaire va être fait aux entreprises.

Demande de subvention Fond Départemental d'Equipeement :

Les demandes de subvention sont à déposer avant la fin de l'année et pourront éventuellement être obtenues pour 2009 - 2011.

Monsieur le maire, propose de déposer un dossier concernant l'aménagement intérieur de la chapelle.

I. Les conseils municipaux

Dans le cadre des futures demandes de subventions, il propose aussi aux élus de réfléchir sur ces autres projets :
suite à la nouvelle réglementation, le secrétariat devra être accessible aux personnes à mobilité réduite en 2012,

Le réaménagement du musée est à étudier afin de mettre en valeur les différents objets existants et ceux à venir.

Pour ce faire, l'idée serait de lancer une consultation d'architecte.

Cette étude devra se réaliser en tenant compte de l'existant, des priorités et des souhaits de la commune. Au final en fonction de la cohérence et de la pertinence des propositions, un projet pourrait être retenu.

Il est à noter que cette consultation n'engage en rien la commune.

Après délibération :

Le conseil municipal, décide, avec : Pour 8 voix et 2 abstentions (Ginette LAFONT et Christian DEJEAN) :

- d'autoriser le maire à lancer la consultation d'architecte, pour l'extension et l'aménagement du secrétariat et du musée. Une commission travaux sera organisée afin de réfléchir sur ce projet.

5°/ Questions diverses

Urbanisme (modificatif de permis de construire n° 03024608AA001-1) :

La SCI Jomo demande la modification du permis de construire en cours de validité, délivré le 06 février 2008 (extension).

Le conseil municipal donne un avis favorable avec : Pour 6 voix et abstentions 3 (Christian DEJEAN, David MOURGUES et Ginette LAFONT).

- de ce permis de construire modificatif.

Recensement de la population 2009 :

le recensement de la population aura lieu du 14 janvier 2009 au 15 février 2009. Une information auprès du public sera faite en temps voulu.

Magali SENECAL, secrétaire de mairie, sera l'agent recenseur pour la commune.

Association d'Entraide des Personnes Agées et Retraitées

Dans un courrier du 25 août dernier, Mme MARTIN Brigitte, présidente de l'association, souhaite qu'un représentant de la commune soit désigné pour participer à la prochaine assemblée générale.

Madame Marcelle Mazel se porte volontaire, le conseil municipal valide à l'unanimité son volontariat.

Tour de table :

Monsieur CREMER Pascal :

Conférence sur les fouilles de la chapelle :

Soulève la question de la conférence organisée par le Club Cévenol le 22 novembre à Lasalle, ayant comme thème « les chapelles romanes ».

Mme Aspod-Mercier, archéologue, a été sollicité pour intervenir sur le résultat des fouilles de Ste Croix de Caderle.

Le conseil municipal souhaiterait que cette intervention puisse se dérouler sur la commune.

Carte communale :

Indique qu'il serait souhaitable de prendre contact avec M FULCRAND afin de prévoir le déroulement de la réunion du 07 novembre en présence des personnes publiques associées.

I. Les conseils municipaux

Un entretien sera programmé avec Monsieur FULCRAND.

Une commission urbanisme, avec les services Aménagement des Cévennes de la DDE ainsi que le Conseil Général du Gard, est prévue le vendredi 17 octobre à 13h30.

Prochaine commission travaux le vendredi 17 octobre à 15h30.

Monsieur MENDRAS Bruno :

Communauté de communes Cévennes Garrigues

Délégué à la Commission tourisme communique les informations suivantes suite à la réunion du 15 septembre 2008 :

1) Projet de mise en place d'une taxe de séjour :

Cette taxe est collectée par les propriétaires de logement à vocation touristique (location saisonnière, terrain de camping..) où séjournent les touristes. Celle-ci est incluse dans la note de location. L'affectation de la taxe de séjour concerne toutes les dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique. Elle est de l'ordre de 0,20€ à 1,50€ en fonction du confort et du standing.

Le danger est que cette taxe ne soit appliquée qu'aux seuls établissements inventoriés et labellisés. Ceci nécessite donc le recensement des sites hébergeant et passe par l'implication des communes, seules à avoir une connaissance quasi exhaustive des loueurs saisonniers.

2) Projet de changement de statut de l'office de tourisme actuellement associatif vers un office communautaire en régie.

Avantages : un cadre réglementaire, un véritable statut aux agents, ainsi qu'un office communautaire plus formalisé.

3) Topoguide : un point est fait sur ce sujet, les sentiers doivent être validés prochainement ce qui implique pour la commune la récupération des dernières conventions.

Monsieur MENDRAS Bruno nouveau responsable du Topoguide en profite pour remercier vivement Madame LAFONT Ginette pour son travail remarquable et minutieux. Il espère finaliser ce dossier pour l'intérêt de toute la commune.

Monsieur Bruno MENDRAS demande si les travaux de réfection sont prévus pour la route en direction de Lasalle.

Monsieur le maire précise que la DDE a prévu de refaire la route mais les nombreux travaux d'adduction d'eau en ont retardé la réalisation.

Monsieur DEJEAN Christian :

Communauté de communes Cévennes Garrigues

Délégué, suite à la réunion plénière du 18 septembre 2008 communique les informations suivantes :

1) Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), modifie ses statuts afin de lui permettre d'être maître d'ouvrage et mandataire. Un appel d'offres est lancé afin de désigner un bureau d'études qui établira le coût de la remise aux normes des assainissements non collectifs recensés, pour déposer le dossier de demande de subvention.

2) Commission Culture : deux projets sont inscrits au contrat de Pays : la médiathèque de Lasalle et le pôle culturel sur St Hippolyte du Fort.

3) Commission Ordures Ménagères : L'augmentation de la redevance devrait être entre 4% et 5 %, moindre que la prévision qui était de 9 %.

La présentation des classifications des tarifs sur la redevance n'a pas été claire, le

I. Les conseils municipaux

vote n'a pas pu avoir lieu.

4) Commission tourisme : La création d'une taxe de séjour a été approuvée.

5) Commission insertion : la gestion des dossiers RMI est ouverte au marché public. Les structures actuelles qui traitent les dossiers RMI ne peuvent pas répondre car le territoire géographique proposé pour la gestion est trop important.

6) Commission enfance : un contrat petite enfance a été approuvé.

Le tour de table terminé et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h35.

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du vendredi 07 Novembre 2008

L'an deux mille huit, le sept novembre à dix sept heure,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme AURIOL Violette, M. BOLLE Pierre, Mme BONZON Annelise, M. DEJEAN Christian, Mme LAFONT Ginette, Mme MAZEL Marcelle, M. MEN-DRAS Bruno et Mme VERDIER Nicole.

Absents excusés : M. CREMER Pascal et M. MOURGUES David.

Secrétaire de séance : Mme VERDIER Nicole

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du dix octobre deux mille huit, les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1°/ Avenant au marché construction bâtiment technique
- 2°/ Choix architecte extension musée
- 3° Travaux
- 4° Urbanisme
- 5°/ Questions diverses

1°/ Avenant au marché construction d'un bâtiment technique :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal du 07 août 2008 relatives à l'approbation de l'opération de construction d'un bâtiment technique municipal,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2008 de la commune,

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité;

- de conclure l'avenant d'augmentation et de réduction ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée.

Avenant N° 1 du Lot n° 2 : Structure bois charpente, entreprise GEMBOIS, le Village 30140 Corbès, concernant l'isolation des murs et de la toiture.

Marché initial : du 07 août 2008 d'un montant de 34 169.72 € TTC

Avenant N° 1 du 13 octobre 2008 de 2 445.82 € TTC

I. Les conseils municipaux

Nouveau montant du marché : 36 615.54 € TTC,
- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

2°/ Choix architecte extension musée

Lors du conseil municipal du 10 octobre dernier et dans le cadre de l'opération « aménagement du musée et accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite ». le conseil municipal a décidé de lancer une consultation d'architecte pour effectuer un avant projet sommaire chiffré qui permettra le dépôt d'un dossier de demande de subvention au Fond Départemental de l'Équipement. Suite à cette consultation,

le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité,

- de retenir, l'architecte Mme D'Artigues, pour un taux de rémunération à 10.5 % du montant du marché.

3°/ Travaux

Isolation toiture de l'appartement de la mairie :

Vu le lancement de consultation d'entreprises du 10 octobre 2008,
Après avoir entendu l'exposé du maire sur les différentes réponses obtenues,

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité,

- de retenir l'entreprise CERRET, pour un montant de 5 427 € HT, pour la réalisation des travaux d'isolation,
- de choisir la laine de bois comme isolant,
- d'autoriser le maire à signer tous documents se rapportant à l'exécution de ces travaux.

Bâtiment technique municipal :

Vu les dégâts de ravinements de la terre engendrés suite aux intempéries du 25 et 26 octobre 2008 sur le terrain de l'atelier municipal,
Après avoir entendu l'exposé du maire sur la proposition de l'entreprise VALMALLE pour l'aménagement extérieur du bâtiment,

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- de réaliser un caniveau en béton autour du bâtiment technique et de remplacer la dalle prévue devant celui-ci par du gravier,
- d'autoriser le maire à passer commande auprès de l'entreprise VALMALLE et à signer tous documents se rapportant à l'exécution de ces travaux.

4°/ Urbanisme

Urbanisme PC N° 030 246 08 AA 0004 :

M ROUSSET Charly demande un permis de construire concernant l'aménagement partiel d'un hangar existant pour créer un logement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable

- de ce permis de construire,
Souhaits du conseil municipal :
- utilisation de matériaux respectant l'architecture traditionnelle de la commune,
- le logement d'habitation sera destiné à M ROUSSET Charly en tant que résidence principale.

5°/ Questions diverses

Subvention Ecole Primaire de Lasalle:

L'Équipe enseignante demande par courrier un soutien financier concernant le départ en classes de découverte des enfants résidents sur la commune et scolarisés à l'école primaire de Lasalle, notamment, Gregory MOURGUES.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

I. Les conseils municipaux

- d'accorder une aide financière directement à la famille de Gregory MOURGUES :
- au vu d'un état du budget spécifiant le montant de la participation de la commune,
- au vu d'un certificat de présence au voyage scolaire délivré par l'établissement scolaire.

Subvention association sportive du Collège Marceau Lapierre à St Jean du Gard :

L'association sportive du collège Marceau Lapierre de St Jean du Gard demande par courrier un soutien financier concernant le fonctionnement de l'association, et nous indique que l'élève Albin HOARAU, résidant sur la commune, est inscrit.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de donner une suite défavorable à cette demande, considérant que chaque année le conseil municipal soutient les familles de Ste Croix par le versement de bourses aux enfants scolarisés de la commune pour participer à une activité périscolaire. Le montant perçu par un collégien étant de 180 €.

Fêtes de fin d'année

Agents municipaux :

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer, à Mme MOURGUES Jacqueline, employée municipale du 01 janvier 2008 au 31 juin 2008, un chèque « cadhoc » d'une valeur de 50€ .

Cadeaux aux personnes plus de 65 ans :

Sur proposition de Mme AURIOL, Mme VERDIER et Mme MAZEL,

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer aux personnes de plus de 65 ans un cadeau.

Tour de table

Communauté de communes Cévennes Garrigues

Madame AURIOL Violette :

Déléguée à la Commission culture, fait part des informations suivantes suite à la commission culture du 04 novembre 2008 :

- mise en place de la programmation culturelle spectacle vivant 2008-2009. Notre commune n'est pas concernée cette année.
- envoi de représentants de la commission culture aux autres commissions de la communauté de communes, tourisme, communication et développement économique.
- Total Festum aura lieu à St Hippolyte du Fort au mois de juin 2009, avec pour thème « Le Moyen age, les troubadours ». Le comité de pilotage s'appuie sur les associations occitanistes mais les mairies doivent être partie prenante.
- Texte exposant les orientations de la politique communautaire culturelle : en général bien perçu.

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM).

Madame AURIOL Violette :

déléguée au SIVOM, communique les informations suivantes :

- projet de mise en place d'un transport sur le canton, une lettre d'information au public va être distribué à la population.
- projet de jumelage du canton avec un autre canton, ou une autre région de la communauté européenne.

I. Les conseils municipaux

Prochaine commission communication fixée au samedi 22 novembre 2008 à 09h00.

Prochain conseil municipal fixé au Vendredi 5 décembre 2008 à 20h30.

CLIC

Madame BONZON Annelise :

Déléguée au CLIC de Lasalle, donne les informations suivantes :

Situation financière confortable,

Actuellement financé par le Conseil Général du Gard qui a de nouveaux projets pour les Clics mais ils ne sont pas encore connus.

Proposition de regrouper les Clics, 12 dans le Gard à ce jour, le but arriver à 6 et à les détacher du système associatif.

Pas de disparition des bureaux du Clic dans les communes mais regroupement administratif,

Clic de Lasalle est en réflexion sur son avenir, avec quel secteur se regrouper ?

Les projets de 2009 pour Lasalle : Réunions à thèmes, groupe de paroles pour les personnes aidantes, formations des aides à domiciles, lieu de parole avec pour thème « la nutrition », le transport.

Le tour de table terminé et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15.

II. Commission Communication

A propos du bulletin

La commission communication souhaite que le bulletin municipal s'enrichisse de parutions en parutions.

La rédaction de ce bulletin s'articule autour du fonctionnement de la commune, des travaux et du cadre de vie dans lequel nous évoluons.

A ces différents points s'ajoute une tribune libre permettant à chacun de s'exprimer. Il serait très intéressant que beaucoup plus de personnes participent en envoyant leurs mots, articles, réflexions... à la présidente de la commission communication, en mairie.

Une fois recueillis, ces articles seront examinés par l'ensemble des représentants de la commission communication... et ils trouveront leur place au sein du bulletin à condition que la notion d'intérêt général soit respectée.

Par avance, un grand merci.

*Le Maire
et le Conseil Municipal
Vous souhaitent
De bonnes fêtes de fin d'année*



Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,
avec l'aide de Monsieur le Maire
et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Photos Mairie

Présidente de la commission : Violette AURIOL

Membres : Edmond JULIEN, Annelise BONZON, Pascal CREMER et Bruno MENDRAS